GAZETTE DU RÉSIDENT





ÉDITC



Sylvie Mermet-Grandfille. Directeur Général



Serge Nahant Président

L'OPH de la Meuse œuvre au quotidien à l'entretien et au renouvellement de son parc, à la qualité du service apportée à ses clients, à l'amélioration du cadre de vie avec en particulier la volonté d'agir dans le sens d'une meilleure maîtrise des charges au travers de travaux entrepris et de la mise en place d'équipements performants et énergétiquement économes.

L'ensemble de ces activités déployées sur les 10 000 logements est peu perçu par les habitants.

C'est pourquoi j'ai souhaité
communiquer sur nos réalisations,
nos interventions, le plus largement
possible, pour vous apporter
un maximum d'informations pratiques
pouvant vous faciliter le quotidien
et répondre à vos interrogations.
La Gazette du Résident a été créée avec
cette volonté. Elle est faite
à votre intention, pour vous permettre
de mieux comprendre notre action
au service de la Meuse et des Meusiens.

SOMMAIRE

Actualités	p2-3
Événement : Peau neuve pour la Côte Sainte-Catherine Semaine HLM OPH de la Meuse	p4 p5
À votre service	
Derrière la voix, des personnes Stop aux agressions !	p6
Quizz : Peau neuve pour la Côte Sainte-Catherine	р7
Conseils 10 gestes à retenir Soyez un locataire exemplaire	p8 p9
OP' Actions Détecteurs de fumée Le prélèvement automatique	p5 p6
OP'Pratique : Devenez propriétaire à moindre frais	pll



L'OPH récompensé pour sa réhabilitation du Quartier St-Thiébaut à Vaucouleurs!



L'OPH de la Meuse s'est vu remettre le trophée de la route de l'Excellence Énergétique, récompensant des rénovations exemplaires en matière d'économie d'énergie, lors de la cérémonie organisée par EDF et les Conseils Généraux de Meuse et Haute-Marne, le 8 décembre dernier. Ce trophée récompense le travail et l'engagement des équipes de l'OPH dans la réhabilitation de 66 logements du quartier St-Thiébaut à Vaucouleurs qui s'inscrit pleinement dans notre démarche de réduction des charges pour nos locataires.



Vaucouleurs- Quartier Saint Thiébaut



DUIS La Gazette du Résident n°1 - septembre 2015 Journal d'information des locataires de l'OPH de la Meuse 16 rue André Theuriet CS 30195 - 55005 Bar-le-Duc Cedex Directeur de la publication : Sylvie Mermet-Grandfille Rédactrice en chef : Elodie Calmels Illustrations : Billiotte & Co, OPH de la Meuse Conception graphique et impression : Billiotte & Co Dépôt légal en cours - ISSN en cours

OPH

L'OPH dans le Moniteur : logements en pierres massives.

Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment du mois de décembre revient sur l'une des réalisations du service Maîtrise d'Ouvrage de l'OPH et de l'architecte Pascal Delrue. Ce dernier a fait le choix d'utiliser la pierre massive pour la construction de 12 logements locatifs intermédiaires en îlots horizontaux dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Planchettes à Verdun. L'article met en évidence

les choix audacieux opérés et la qualité de la réalisation qui ont permis à ce programme de remplir les exigences de la RT 2012.



Retrouvez l'article complet sur http://www.lemoniteur.fr/181chantiers/portfolio/26747177des-logements-sociaux-neufsen-pierre-massive

Verdun - Jean Pache

Élection des représentants des locataires Le 10 décembre dernier a eu lieu l'élection des représentants des locataires. Avec 24,8% de votants, nous enregistrons l'un des plus forts taux de participation chez les bailleurs français!

Ont été élus :

Liste 1 : AFOC - Association Force Ouvrière Consommation 336 voix (17.40 %) > 1 siège Est élu Monsieur Brahim MOHAMMED-BELKACEM

Liste 2 : Association Indépendante des Locataires de l'OPH de la Meuse 704 voix (36.46 %) > 1 siège Est élu Monsieur Pierre CHANTIER

Liste 3 : INDECOSA - CGT 293 voix (15.17 %) > 1 siège Est élu Monsieur Bernard ADRIAN

Liste 5 : CGL - Confédération Générale du Logement 445 voix (23.05 %) > 1 siège Est élu Monsieur Alain COUTURIER



Le siège social de l'OPH a investi ses nouveaux locaux au 16 rue André Theuriet à Bar-le-Duc. Toujours en cœur de ville, nous avons fait le choix d'intégrer les locaux libérés par Pôle Emploi plutôt que de réaliser des travaux conséquents sur un bâtiment qui n'était plus aux normes. Les économies réalisées ont été réinjectées dans la réhabilitation de notre patrimoine.

Retrouvez-nous dans nos nouveaux locaux !

Un nouveau standard pour plus de réactivité!

Pour aller toujours plus loin dans la qualité de service qui vous est proposée, l'OPH s'est doté d'un nouveau standard téléphonique automatisé, Livéo. Équipé d'un menu vocal interactif, Livéo a permis de réduire votre temps d'attente en relayant directement vos appels vers les interlocuteurs concernés, et de gagner ainsi en réactivité!

ÉUÉNEMENT

Peau neuve pour la Côte Sainte-Catherine



Bar-le-Duc - Cévennes

L'OPH de la Meuse va lancer prochainement un vaste projet de réhabilitation de la Côte Sainte-Catherine. Le Directeur Général de l'OPH de la Meuse, Sylvie Mermet-Grandfille, en a déjà présenté les grandes lignes année par année lors d'une réunion publique le 19 janvier dernier. Partant du constat selon lequel les grands ensembles, symbole de l'urbanisme des années 60, ne sont plus aptes à répondre aux enjeux d'aujourd'hui

et des années à venir, l'OPH souhaite changer la perception de ce quartier en le restructurant. À terme, "nous souhaitons proposer des logements plus adaptés aux exigences de nos locataires et améliorer la qualité de nos services afin d'éradiquer la vacance, lutter contre les dégradations et surtout renouveler le cadre urbain de la Côte Sainte-Catherine, et ce en partenariat avec la ville" selon le Directeur Général. Ces démolitions et réhabilitations s'intègrent dans un plan stratégique de patrimoine global qui vise à adopter une



Bar-le-Duc - Argonne



Bar-le-Duc - Rue de Champagne

démarche plus incisive afin de répondre aux nouveaux enjeux immobiliers.

D'ici 2020 c'est donc un quartier entièrement transformé que découvrirons les Barisiens. Dans les mois à venir, les réunions de concertation vont se multiplier afin d'écouter la population et rencontrer les locataires de manière individuelle afin que "tout le monde soit relogé dans des appartements réhabilités et plus confortables que ceux occupés".



Bar-le-Duc - Cévennes



Semaine HLM OPH de la Meuse



Cette année, la Semaine Nationale des HLM avait pour thème "HLM, fabrique de vies actives", et pour objectif de mettre en avant les métiers des bailleurs sociaux, leur rôle économique et la place des habitants en tant qu'acteurs de leur cadre de vie.

Dans cette perspective, l'OPH de la Meuse a mené 3 actions :

- 1. une présentation du métier de chargé d'opérations à l'école Thérèse Pierre de Bar-le-Duc;
- 2. un concours photo d'intérieur, "Bienvenue chez moi";
- ◆ 3. l'inauguration de nos nouveaux bureaux situés 3-5 Espace Theuriet à Bar-le-Duc.

Le 16 juin dernier, Camille Mougenel, chargée d'opérations, et Nathan Gaspard, stagiaire au service Maîtrise d'Ouvrage, ont rencontré 3 classes du CE1 au CM1 de l'école Thérèse Pierre à Bar-le-Duc. L'objectif de cette intervention était de faire découvrir aux enfants les métiers du développement

durable, et plus précisément le métier de chargé d'opérations, ainsi que le rôle de l'OPH de la Meuse et son implication dans le domaine du développement durable. Les élèves ont ainsi pu découvrir concrètement en quoi consiste ce métier sur le terrain, et quelle démarche est adoptée pour la construction de logements sociaux.

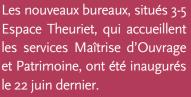
La maquette des métiers du développement durable, fournie par la Maison de l'Emploi de Bar-le-Duc, a servi de base aux propos de nos intervenants et a permis de faire de cette rencontre un atelier ludique et interactif. La maquette en elle-même a permis à Camille et Nathan d'expliquer notamment comment la localisation des logements était choisie, dans un objectif de respect du territoire et des hommes. Les maisons mobiles ont permis d'échanger avec les enfants sur les matériaux isolants, les panneaux solaires, les nouveaux matériaux de construction, etc.

Enfin, Nathan a mis en exergue l'importance de la sécurité sur les chantiers, l'occasion pour les enfants d'essayer casques et gilets de sécurité!

Une expérience très positive, nourrie par l'intérêt de l'équipe pédagogique et surtout par l'enthousiasme et la réceptivité des enfants! Après le succès du concours "Balcons fleuris" l'année dernière, l'OPH de la Meuse a souhaité réitérer l'opération en proposant cette fois aux locataires de nous faire découvrir leurs intérieurs!

Les trois lauréats se sont vu remettre leur prix le 22 juin dernier, à l'occasion de l'inauguration de nos nouveaux bureaux.





Après la remise des prix aux gagnants du concours "Bienvenue chez moi" et le cocktail, une visite des nouveaux locaux a été proposée.

Ce nouvel espace fait la part belle à la modernité avec des couleurs de blanc, taupe et orangé, ponctuées de parois de verre sablées à mi-hauteur afin de limiter le cloisonnement.



À VOTRE SERVICE

Stop aux agressions!

Parce que la notion de bien vivre ensemble est essentielle pour l'OPH de la Meuse, nous sommes particu-

lièrement attentifs au respect mutuel entre locataires et salariés de notre entreprise. En effet, il nous tient à cœur d'offrir à la fois un cadre de vie accueillant et paisible à nos résidents et des conditions de travail agréables à nos collaborateurs.

Face à la hausse des actes d'incivilité à l'égard de son personnel (injures, menaces, agressions verbales ou physiques), l'OPH de la Meuse se mobilise : "Pour lutter contre cette agressivité, nous avons mis en place des mesures concrètes afin que toute agression, physique ou verbale, ne reste pas sans suite. Les victimes de ces agressions sont soutenues par l'entreprise, à travers un dispositif qui prévoit notamment le dépôt d'une main courante et un signalement auprès du procureur de la République" indique Nadine

Quinot, responsable des Ressources Humaines. La qualité de vie réside dans la bonne volonté de chacun. Le respect des règles de savoir-vivre est essentielle au bien-être de Nadine Ouinot tous. poursuit: "Nos locataires doivent garder en tête que les salariés qu'ils ont en ligne ou en face d'eux ne sont pas un exutoire. Il est important de rappeler à tous l'importance du dialogue, de la tolérance et du respect".

Des solutions peuvent toujours être trouvées, évitons donc le conflit et privilégions le dialogue!







Vous connaissez sans doute leur voix mais nous tenions à vous les présenter : Jacqueline et Claudine sont vos interlocutrices privilégiées puisqu'elles assurent l'accueil physique et téléphonique au siège de l'OPH ou dans les agences. Avec plus de 5000 appels par jour, vos hôtesses vous reçoivent et vous écoutent avec le sourire!

Un sourire coûte moins cher que l'électricité et apporte autant de lumière!



Jacqueline, chargée d'accueil au siège social de l'OPH



Claudine, chargée d'accueil au siège social de l'OPH et à l'antenne de Commercy



Pro de l'écologie ou extra-terrestre ?

Recyclage, économies d'énergie, comportement citoyen... vous pensez sans doute connaître l'essentiel des bons gestes. Testez vos connaissances !

Plusieurs réponses sont parfois possibles, rendez-vous en page 12 pour compter vos points et découvrir quel éco-citoyen vous êtes.

Parmi ces emballages, le(s)quel(s) se recycle(nt)?

- les flacons de shampoing
- les bouteilles d'eau
- les films plastiques des emballages



2 Parmi ces emballages, le(s)quel(s) ne se recycle(nt) pas ?

- les pots de yaourt
- ▶ les briques de jus de fruit
- ▶ les bouteilles d'huile

3 Une tonne de verre recyclé préserve

- 330 kg de sable
- 660 kg de sable
- 3,1 m3 d'eau
- 1,2 m3 d'eau
- ▶ 1,5 Méga Watt heure d'énergie
- 0,5 Méga Watt heure d'énergie



- 4 En recyclant seulement 1 bouteille ou 1 bocal en verre, on économise assez d'énergie pour alimenter sa télévision pendant combien de temps ?
- 5 secondes
- 30 mn
- 1h30

Combien de fois peut-on recycler le verre ?

- 5 fois
- 100 fois
- à l'infini

6 Que peut-on utiliser dans la fabrication des routes ?

- Des canettes d'alu
- Des déchets verts
- Du verre

7 Lequel de ces articles ne peut pas être recyclé?

- les vieux journaux
- les cartons de pizzas usagés
- les canettes vides

8 À partir de quoi peut-on fabriquer une veste polaire?

- Des bouteilles en plastique
- Des pots de yaourt
- Des canettes

9 À partir de quoi peut-on fabriquer un vélo ?

- Du carton recyclé
- Des canettes d'alu
- Des bouteilles en verre



- Pour gagner de la place dans la poubelle de tri, je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres ?
- Vrai
- Faux



- Je peux reconnaître un emballage recyclable grâce au point vert (double flèche)?
- Vrai
- Faux

Une ampoule incandescente de 60 W équivaut à une ampoule basse consommation de :

- 40 W
- 25 W
- 15 W



- Baisser d'1° la température d'un logement permet de faire des économies sur la facture énergétique de l'ordre de :
- 1% d'économie
- ▶ 7% d'économie
- 14 % d'économie



Qu'est-ce qui consomme le plus d'eau par jour ?

- Faire la vaisselle à la main
- La chasse d'eau
- Prendre un bain
- Quel type de gaz fortement impliqué dans le réchauffement climatique est produit par les centres de stockage de déchets lorsqu'ils se décomposent?
- l'hélium
- le nitrogène
- le méthane



Rendez-vous en page 12 pour les solutions et découvrir quel éco-citoyen vous êtes !



Le mémento de l'éco-locataire

Le chauffage représente 70% de la facture d'énergie des Français. Un pourcentage de taille pouvant facilement être réduit sans perdre en confort. Pour vous aider à alléger vos factures, l'OPH de la Meuse vous propose quelques conseils qui vous permettront d'allier économies et écologie!





10 gestes à retenir

Surveillez la température de votre logement.

19°C suffisent pour les pièces à vivre, 22°C pour les salles de bain (occupées) et 16°C pour les

chambres. Mettez les radiateurs en mode "hors gel" si vous partez plus de 2 jours.



Installez des rideaux épais à l'ensemble de vos fenêtres.



Isolez vos bas de portes avec une bande souple (boudin, caoutchouc, brosse en nylon) et vos fenêtres extérieures avec des joints de calfeutrage pour conserver la chaleur.



Pensez à fermer votre cage d'escaliers pour éviter les courants d'air.



Évitez d'utiliser des radiateurs d'appoint.

Ils favorisent les moisissures et la condensation, et représentent un risque d'incendie et d'émanation toxique.



Évitez d'aérer votre logement aux périodes froides de la iournée.

Pensez à diminuer (sans les complètement) couper radiateurs avant toute aération. Enfin, préférez aérer 5 minutes fenêtre grande ouverte plutôt que plus longtemps avec la fenêtre entrebâillée.





Si vous possédez une chaudière individuelle, programmez votre thermostat.

1 seul degré en moins c'est 7% d'économie d'énergie!

Dégagez vos radiateurs et ne les couvrez pas. En effet, le fait de les couvrir bloque

la circulation d'air et de ce fait la diffusion de la chaleur. Ainsi, à puissance égale, votre pièce sera moins bien chauffée si votre appareil de chauffage est couvert.





Fermez les portes des pièces les moins chauffées.





Fermez les volets de votre logement chaque soir pour éviter les déperditions de chaleur.







Soyez un locataire exemplaire

La vie en collectivité nécessite une attention particulière pour ceux qui nous entourent. Pour le bien-être de tous au quotidien, mais aussi pour des questions de sécurité, certaines règles de "savoir vivre ensemble" doivent être observées. Pour que votre sécurité et votre tranquillité soient assurées, suivez ces gestes simples.

Les objets encombrants

Ne les déposez ni dans les parties communes, ni en bas de votre immeuble. Les encombrants peuvent notamment gêner le passage lors d'un incendie et amplifier ce dernier, ou encore être source de nuisances pour le voisinage. C'est pourquoi ils doivent impérativement être apportés en déchetterie.



Renseignez-vous, votre commune organise peut-être des collectes des encombrants.

Le bruit

- Ne marchez pas en chaussures à talons dans votre logement.
- Évitez de courir et de crier.
- Modérez le son de votre télévision et de votre chaîne hi-fi.
- Ne claquez pas les portes.
- Effectuez vos travaux de bricolage et de jardinage bruyants pendant les horaires autorisés. Pour cela, renseignez-vous auprès de votre mairie, qui applique ou restreint les horaires définis par arrêté préfectoral.

Les animaux

• Faites en sorte que vos animaux domestiques ne soient pas trop bruyants et ne laissent pas de trace désagréable derrière eux.

Les parties communes

- Les objets tels que les poussettes ou les vélos ne doivent pas encombrer les parties communes. En cas d'incendie, ils freinent eux aussi les pompiers et alimentent le feu.
- Veillez à ne pas vous arrêter ou stationner sur les accès pompiers, ni devant les poteaux incendie.
- Assurez-vous de bien fermer les portes des locaux communs.

- Laissez libre d'accès les entrées de votre immeuble.
- Laissez les portes coupe-feu fermées. En cas d'incendie, elles limitent la propagation du feu.
- Ne fumez pas dans les parties communes (arrêté n° 92478 du 29 mai 1992).



Commercy - Rue Morelle

La propreté

- Ne laissez pas vos sacs-poubelles sur les paliers, cela occasionne des problèmes d'hygiène, attire les insectes et peut être à l'origine d'un feu.
- Déposez vos sacs fermés dans les conteneurs prévus à cet effet.
- N'abandonnez pas de prospectus, mégots de cigarettes, chewing-gum, nourriture et autres déchets sur le sol.
- Ne faites pas de graffitis sur les murs.
- Veillez à ne pas secouer de tapis ou balais et à ne rien jeter par les fenêtres.
- Respectez le travail du personnel d'entretien en essuyant vos pieds quand vous entrez dans l'immeuble et en nettoyant si vous salissez par accident les parties communes.

• Ne vidangez pas votre véhicule sur les parkings ou dans les locaux.



Commercy - Avenue des Forges



Détecteurs de fumée



En France, on dénombre chaque année près de 250 000 incendies domestiques. Pour éviter les décès dus à l'inhalation des fumées, notamment pendant le sommeil, l'installation d'un DAAF s'avère indispensable.

Pour assurer votre sécurité et celle de votre foyer, l'OPH de la Meuse a lancé une campagne d'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) dans l'ensemble des 10 000 logements de son parc immobilier. Tous les secteurs sont désormais équipés.

En tant que locataire, il vous revient de veiller à son entretien et à son bon fonctionnement, en nettoyant régulièrement les grilles du détecteur à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur.

Pour la sécurité de tous, soyons vigilants!



Simple et pratique, le prélèvement automatique!

Pour régler votre loyer, ce moyen de paiement est le plus sûr et le plus simple. Le choisir, c'est opter pour votre tranquillité.



1 C'est pratique!

Vous n'avez plus à vous souvenir de faire votre virement ou

votre chèque, ni même de vous rendre à l'OPH. En un seul déplacement vous mettez tout en place.

Plus besoin de vous soucier de son paiement même lors des départs en vacances, d'immobilité prolongée, etc.

2 C'est sécurisé!

Pas de prélèvement possible sans votre autorisation écrite. Vous devez vous présenter à nos chargés de clientèle avec votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB), afin que l'on génère un mandat SEPA sur lequel le choix de la date sera mentionné.

Un courrier de confirmation vous est alors transmis, récapitulant les modalités de mise en place de ces prélèvements.

3 C'est "confort"!

Le prélèvement automatique est le seul moyen de paiement qui vous permet de payer au-delà du terme. Vous pouvez ainsi ajuster la date de votre prélèvement avec le virement de votre salaire et prestations diverses. L'OPH est souple et propose 5 dates à votre convenance pour être prélevé : les 5, 7, 10, 12 ou 15 du mois.

Vous recevez chaque mois votre avis d'échéance avec le montant du prélèvement. Ainsi, vous gérez votre budget en toute sérénité.

Vous n'avez aucun engagement et vous pouvez à tout moment suspendre ou annuler votre prélèvement par simple courrier, sans frais.

4 C'est économique!

Vous n'avez plus à supporter les frais liés à l'envoi (timbres, enveloppes). Vous n'avez plus besoin de vous déplacer.



Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique ?

Rendez-vous, muni d'un RIB, au siège social de l'OPH ou dans l'une de nos agences :

> Siège social 16 rue André Theuriet CS 30195 55005 Bar-le-Duc cedex

Agence territoire sud 2 rue d'Alsace (Côte Ste Catherine) 55000 Bar-le-Duc

Agence territoire nord 4 rue Jean Bouin 55100 Verdun

Antenne de Commercy 36 Place Charles De Gaulle 55200 Commercy

Nous vous accueillons du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.



Devenez propriétaire à moindre frais!

L'OPH de la Meuse a la possibilité de céder des éléments de son patrimoine immobilier, notamment à ses locataires. Ce mode d'acquisition est avantageux car les prix sont moins élevés que ceux des logements du secteur libre. C'est une véritable opportunité pour devenir propriétaire à moindre frais, qu'il s'agisse de biens pavillonnaires ou collectifs.

L'OPH est susceptible de mettre en vente ses logements libres mais aussi des logements déjà loués.

Qui peut acheter un logement à l'OPH?

Les logements libres peuvent être achetés par toute personne, locataire ou non.

Lorsque le logement est occupé, seul le locataire en place est susceptible de l'acquérir. S'il ne souhaite pas acheter, il reste locataire et la proposition de vente s'arrête. Toutefois, si le locataire en place en fait la demande, le logement peut être vendu :

- à son époux/épouse;
- à ses ascendants ou descendants, ou ceux de son époux/épouse (sous conditions de ressources).

En tant que locataire à l'OPH de la Meuse, vous êtes prioritaire pour acheter un logement pendant un délai de 2 mois après la publication de l'annonce. Passé ce délai, le logement peut être acquis par toute autre personne.

Quels sont les avantages?

En achetant un bien à l'OPH de la Meuse, vous bénéficiez d'un tarif attractif, inférieur aux prix pratiqués sur le marché, ainsi que de frais de notaire réduits. De plus, si vous achetez le logement que vous occupez, vous devenez propriétaire sans avoir à déménager!

Retrouvez nos offres de vente sur notre site internet www.oph-meuse.fr et sur www.leboncoin.fr!

Pour tout renseignement, contactez notre service Ventes au 03 29 45 72 56 ou par mail ventes@groupeophmeuse.fr.

Nos Offres



● BAR-LE-DUC

10 rue de Verdun, lgt 3 Apt en copropriété, dans résidence avec ascenseur.

Type IV - Surface hab. : 91 m² Chauffage : individuel gaz

DPE: E



VERDUN.

32 av. De Lattre de Tassigny, lgt 7 Très bel apt en copropriété, dans résidence avec ascenseur. Type III - Surface hab. : 65 m² Chauffage : collectif gaz - DPE : D

94 500 €

À vendre

◆ BAR-LE-DUC.

6 espace Theuriet, lgt 7 Très bel apt en copropriété, terrasse, garage fermé dans résidence avec ascenseur.

Type V - Surface hab. : 113 m² Chauffage : gaz - DPE : en cours

123 000€

82 900 €

À vendre



MONTMÉDY,

41 rue Mabille
Maison de ville + 2 garages, avec terrain.
Type V - Surface hab. : 158 m²
Chauffage : individuel
DPE : en cours

106 000 €

Vous êtes intéressés pour acquérir l'un de ces logements ? Merci de prendre contact avec notre service Ventes au 03-29-45-72-56 ou par mail ventes@groupeophmeuse.fr

UNE URGENCE, PAS DE PANIQUE!

(Service d'Astreinte, en dehors des heures d'ouverture) La semaine : 12h > 13h30 et de 17h au lendemain 8h30 week-end et jours fériés 24H/24 du vendredi 16h au lundi 8h30

Ce service est un service dit d'urgence destiné à solutionner les incidents graves que vous pourriez rencontrer et qui ne peuvent attendre l'ouverture des bureaux.

Il s'applique aux :

- incendies et explosions
 (appelez d'abord les pompiers 18 ou 112, ou la police 17),
- pannes générales d'électricité,
- fuites d'eau sur les canalisations
- engorgements des canalisations d'eaux usées communes
- pannes de chauffage collectif,
 d'eau chaude et de ventilation mécanique contrôlée (VMC),
 - portes d'accès des immeubles et de parking bloquées ou fermées,
 pannes d'ascenseur.
- Il suffit d'appeler l'astreinte technique et de laisser un message au :

03 29 45 12 22

Un technicien vous recontactera pour évaluer le degré d'urgence de votre appel et si nécessaire programmera l'intervention immédiate.

Comptez vos points, 1 point par bonne réponse et référez-vous au profil ci-dessous. Alors pro ou extra-terrestre ?

- les flacons de shampoing
 - les bouteilles d'eau
- ② les pots de yaourt Sur-emballages plastique, barquettes, pots de yaourt ou de crème fraîche, etc. ne se recyclent pas.
- - 1,2 m³ d'eau
 - 1,5 Méga Watt heure d'énergie
- 1h30
- 🕠 🍛 à l'infini
- **⊙ Du verre** Le verre est considéré à tort comme un déchet ! Recyclé, c'est une ressource inépuisable et facilement transformable. Notez-bien que les verres en cristal, les plats en Pyrex ou toutes les autres matières issues des arts de la table ne sont pas recyclables.
- Les cartons de pizzas usagés Même en carton, les boîtes à pizza sont très souvent souillées par la graisse rendant la matière carton non recyclable.
- Oes bouteilles en plastique
- ⊙ Des canettes d'alu Ces déchets, ont une durée de vie très longue qui peuvent avoir de graves conséquences sur la nature. Recyclés par contre, ils sont fort utiles et sympathiques!
- ► Faux Les déchets imbriqués, s'ils ne sont pas de la même matière, empêchent leur recyclage et sont retirés des chaînes de tri

12 • 15 W

Ce qui signifie pour vous : économies sur la facture d'électricité. La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas !

13 ● 7 % d'économie

7 % en moyenne pour 1°, regardez votre facture, ça vaut sans doute le coup d'enfiler un petit gilet de temps en temps plutôt que de tourner le bouton du thermostat.

- n Prendre un bain
- Le méthane

Moins de 8 points

Extra terrestre

Vous semblez habiter une autre planète... Peut-être que vous l'imaginez recyclable! Nos ressources sont malheureusement épuisables, la terre sur laquelle nous vivons tous est un écosystème ou chaque élément a des conséquences sur un autre, dont vous faites partie. Vous avez 2 solutions : vous mettre au recyclage et à l'économie des énergies, c'est facile vous l'avez bien vu en lisant les réponses! Ou construire dès à présent votre soucoupe volante pour envoyer vos enfants ou vos petits enfants sur une autre planète, c'est moins facile!

De 8 à 14 points

Podium!

Il ne vous manque pas grand chose pour devenir un pro de l'écologie... Un tout petit rien... Quelques réflexes ou fausses croyances vous induisent en erreur. Vous avez néanmoins un socle de connaissance qui vous permet d'agir de manière satisfaisante. Référez-vous aux conseils de votre commune ou de votre communauté de communes pour le tri des déchets et pensez que recycler ou économiser c'est gagner! Chaque geste compte et votre geste est important.

De 15 à 18 points

Un pro de l'écologie

Rien ne vous échappe... Recyclage, économie d'énergie, chiffres clés... Vous maîtrisez parfaitement les éléments d'un comportement citoyen et économe et vous êtes convaincu du bien fondé des efforts qu'il est nécessaire de produire pour améliorer notre impact sur la planète. Vous devriez profiter de votre parfaite maîtrise pour la partager avec vos voisins et votre entourage! D'ailleurs, nous ne doutons pas que vous pratiquiez déjà... BRAVO!

Bulletin-réponse

Vous souhaitez recevoir votre Gazette par email ?

Laissez-nous vos nom, prénom et adresse électronique.

Nom			

Prénom

E-mail_____

Merci de scanner ce bulletin et de nous l'envoyer à

communication@groupeophmeuse.fr

ou découpez-le et envoyez-le à **OPH de la Meuse**

16 rue André Theuriet 55000 Bar-le-Duc

Vos données ne seront utilisées que dans le cadre de l'envoi de la Gazette du Résident. Elles ne seront en aucun cas exploitées à d'autres fins. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données. Pour exercer ce droit, envoyez un courrier en RAR à l'adresse suivante : CIL OPH de la Meuse, 37 rue d'Engwiller, 67350 La Walck (joignez une photocopie de votre pièce d'identité).

Parlez-nous de vous...

Vous exercez un métier peu commun, vous avez une passion, des anecdotes de quartier ou une tranche de vie que vous souhaitez partager?

Contactez-nous!

Service Communication: 03 29 45 73 82 ou communication@groupeophmeuse.fr



16 rue André Theuriet CS 30195 - 55005 Bar-le-Duc Cedex Tél. 03 29 45 73 82

E-mail: communication@groupeophmeuse.fr